

Votre contact  
**Cyril REYNAUD**  
C2A Patrimoine  
+33698573532  
cyril.reynaud@c2apatrimoine.fr



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2026**

Document type établi pour votre client

# **DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION**

## **INTRODUCTION**

Le présent Document d'Entrée en Relation (ou DER) est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller (ou intermédiaire). Elle résume toutes les informations légales que le conseiller (ou intermédiaire) ou sa société doit avoir communiqué au client dès l'entrée en relation.

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

## **VOTRE CONTACT**

### **REYNAUD Cyril**

154 RUE BERNARD GIRAUDEAU  
34080 MONTPELLIER

Téléphone : **06 98 57 35 32**  
Email : **cyril.reynaud@c2apatrimoine.fr**

## **INFORMATIONS**

SAS C2A au capital de 5 000€. Représentée par Philippe SENAUX, Président.

899 535 157 R.C.S Montpellier.

Adresse du siège social : 154 Rue Bernard Giraudeau, 34080 MONTPELLIER.

E-mail : [accueil@c2apatrimoine.fr](mailto:accueil@c2apatrimoine.fr)

Activité principale : NAF : 7022Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion

Membre de la chambre professionnelle CNCEF

# CONSEILS FINANCIERS

## Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 23000698

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

**CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir [AU CHOIX : des conseils en investissement de manière indépendante / non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF / une combinaison de ces deux types de conseils] enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**N° ORIAS : N°23000698**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD – 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans CEDEX 9,  
Numéros de polices : n°112788909

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
CONSEIL EN INVESTISSEMENT	2 500 000€	2 500 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
NORTIA INVEST	SOCIETE DE GESTION	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION

# ASSURANCE

## Courtier

Votre intermédiaire d'assurance est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 23000698

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

**IAS (Intermédiaire en Assurance)** : catégorie COA (Courtier d'assurance ou de réassurance) de type B.

L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité Prudentielle de Contrôle et de Résolution (ACPR), adresse courrier: 4 place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09, et internet: <https://acpr.banque-france.fr/fr>

**N° ORIAS : N°23000698**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans CEDEX 9,

Numéros de polices : n°II2788909

## Garanties

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
ASSURANCE	3 000 000€	3 000 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
+ SIMPLE	COURTIER	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
ALPTIS	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
AMI 3F	COURTIER	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
APRIL	COURTIER	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
AXA THEMA	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
ENTORIA	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
GENERALI	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
MALAKOFF MEDERIC	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
METLIFE	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
NOVELIA	COURTIER	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION

<b>Nom</b>	<b>Nature</b>	<b>Type d'accord</b>	<b>Mode de rémunération</b>
SOLLY AZAR	COURTIER	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
SPVIE ASSURANCE	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
SURAVENIR	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
SWISSLIFE	ASSUREUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
VERALTI	COURTIER	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION

# IMMOBILIER

## Agent immobilier

Carte Transaction sur immeubles et fonds de commerce « Non détention de fonds » n°CPI34022023000000014 délivrée par la CCI de l'Hérault et valable jusqu'au 14/03/2026.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD - 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72030 Le Mans CEDEX 9,  
Numéros de polices : n°II2788909

## Garanties financières

Activités assurées	Montants garantis par sinistre	Montants garantis par année d'assurance
ACTIVITÉ IMMOBILIÈRE	2 500 000€	2 500 000€

## Partenaires

Nom	Nature	Type d'accord	Mode de rémunération
CONSULTIM	PROMOTEUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION
PERL	PROMOTEUR	CONVENTION DE COURTAGE	COMMISSION

## DURABILITÉ

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

## MÉDIATEURS

**Saisir un médiateur :**

**Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :**

**Pour les activités de CIF**

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers  
17, place de la Bourse  
75082 Paris cedex 02  
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

**Pour les activités d'assurance**

La Médiation de l'Assurance  
TSA 50110 75441  
PARIS CEDEX 09  
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

**Pour les activités d'IOBSP et Immobilières**

Médiation de la consommation - ANM Conso  
2 rue de Colmar  
94300 VINCENNES  
Site internet: <https://www.anm-conso.com/site/particulier.php>

Pour avoir accès aux services de ces médiateurs et donc les faire apparaître, vous devez adhérer à une association professionnelle.

## RÉMUNÉRATION

Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, C2A est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion.

Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement une fois connus les supports choisis par le client.

C2A peut être amenée à facturer des honoraires au taux horaire HT de 180 €. Si la prestation est soumise à la TVA, il vous sera alors précisé le taux de TVA applicable.

C2A Patrimoine perçoit des rétrocessions de commissions de la part de ses partenaires et peut soumettre ses prestations de conseil à honoraires. Le détail vous sera précisé sur la lettre de mission. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande, une fois connus les supports choisis par le client. Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 10%. C2A Patrimoine agissant dans le cadre du Conseil en Investissement Financier de manière non-indépendante, elle conserve les commissions versées par ses partenaires. Nous évaluons un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle nous entretenons des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

### REMUNERATIONS ET AVANTAGES NON MONETAIRES RECUS PAR LE CIF :

Type de rémunération	Base de calcul	Reçue de	Service rendu	Classification AMF
Frais de Gestion	Selon convention fournisseur			
Actions et obligations (toutes natures), autres parts de société (SCPI, FIP, FCPI, Girardin industriel, etc.), fonds à formule, diversifiés	Jusqu'à 1,7% par an	Tiers fournisseurs	Suivi du client et/ou du portefeuille	Article 325-6,2° RGAMF
Monétaire	Jusqu'à 0,5% par an			
Frais de souscription	Selon convention fournisseur Jusqu'à 10%	Tiers fournisseurs	Conseil fourni au client	Article 325-6,2° RGAMF
Frais d'arbitrage	Selon convention fournisseur Jusqu'à 1%	Tiers fournisseurs	Conseil sur portefeuille	Article 325-6,2° RGAMF
Honoraires	Honoraires CIF ou de bilan patrimonial (base horaire ou forfait personnalisé) selon lettre de mission	Client	Conseil et/ou suivi du client	Article 325-6,1° RGAMF
Avantages non monétaires	Séminaires, cadeaux divers	Tiers fournisseurs	Conseil à jour des évolutions réglementaires, fiscales et financières (formation continue)	Article 325-6,2° RGAMF
Avantages non monétaires	Cadeaux divers	Client	Relationnel client	Article 325-6,1° RGAMF

# MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

## Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

## Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

## Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

## RÉCLAMATIONS

Pour toute réclamation, C2A peut être contactée gratuitement selon les modalités suivantes, à l'attention de Philippe SENAUX :

1. Par courrier en écrivant à l'adresse suivante : 154 Rue Bernard Giraudeau, 34080 MONTPELLIER ;
2. Ou par e-mail à [accueil@c2apatrimoine.fr](mailto:accueil@c2apatrimoine.fr)

C2A s'engage à traiter gratuitement votre réclamation dans les délais suivants :

- Dans les dix jours à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception par écrit de celle-ci ;
- Dans les deux mois maximum à compter de l'envoi de la première manifestation écrite d'un mécontentement, sauf dispositions législatives ou réglementaires plus contraignantes, pour y répondre par écrit.

Si malgré nos échanges, aucune solution n'a pu être trouvée, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur suivant en fonction de l'activité concernée : nous vous rappelons que le médiateur de la consommation peut être saisi deux mois après l'envoi d'une première réclamation écrite et au plus tard dans un délai d'un an, quel que soit l'interlocuteur ou le service auprès duquel elle a été formulée et qu'il y ait été ou non répondu :

- Au titre de l'activité de conseiller en investissements financiers :

Le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 PARIS CEDEX 02.

- Au titre des autres activités :

CNPM MEDIATION CONSOMMATION

Adresse postale : 27 avenue de la Libération 42400 Saint Chamond

Adresse e-mail : [contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu](mailto:contact-admin@cnpm-mediation-consommation.eu)

En cas d'échec, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

## RGPD

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant. Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil sont collectées et traitées par Philippe SENAUX en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement Général sur la protection des données personnelles (RGPD). Ces données personnelles sont collectées selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Ces données personnelles sont collectées afin que C2A vous délivre des conseils quant aux investissements envisagés. Les destinataires de ces données sont C2A, ses collaborateurs ainsi que les établissements promoteurs de produits avec lesquels C2A entretient une relation commerciale.

Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles. Les données collectées vous concernant, vous et vos proches, seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Vous disposez sur ces données d'un droit d'accès, de rectification et de limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter en nous adressant un e-mail à l'adresse suivante : [c2a@cga2apl.fr](mailto:c2a@cga2apl.fr)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL - en ligne ou par courrier postal) : 3 Place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07.

## DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

### **Le Client**

Fait à :

Date :

Signature :

### **Le Conseiller**

Fait à :

Date :

Signature :